



Incroyables communications médiatiques

Vous l'aurez peut-être vu passer dans les journaux : dans le cadre de la mise en œuvre du prélèvement à la source, la DGFIP va déléguer les réponses aux appels téléphoniques légitimes des contribuables à une entreprise privée.

La CGT Finances Publiques sera toujours opposée à ce genre de délégations de service public. Nombre de problèmes sont soulevés par cette annonce sauvage et les quelques rares détails qui y ont été joints. La Cigogne vous en a fait un petit résumé non exhaustif.

- La qualification de leurs interlocuteurs. Temps annoncé de formation des employés de cette plateforme : deux jours. C'est tellement court que c'en est ridicule.

- Le secret de la situation fiscale. Officiellement, les plate-formes sont supposées rediriger les appels vers les centres des impôts dès qu'il est nécessaire d'aborder des sujets privés. Deux possibilités donc : ou tous les appels seront redirigés, puisque dès lors qu'on parle d'impôt on parle de situation privée ; ou les entreprises ne respecteront pas cette clause et récupéreront dès lors des informations confidentielles, sans aucun moyen de contrôle sur ce qu'elles en feront.

- Le tarif. L'appel aux SIP est gratuit : c'est chose normale pour un service public. En revanche, ces lignes seront des numéros surtaxés. Cela n'allégera donc pas du tout les tâches des SIP et autres services concernés : les gens préféreront appeler le numéro gratuit, c'est normal.

Mais ce n'est pas tout ! Dans cette annonce médiatique, la DGFIP a précisé que nous ne pourrions pas accueillir le flux d'appels attendu. Premièrement, il y a un moyen très simple de nous permettre de l'accueillir : cessez de supprimer des postes, affectez des gens sur

ceux qui sont vacants et augmentez les contingents des concours jusqu'à ce que les agents soient assez nombreux pour faire leur travail correctement.

Secondement, un chiffre est balancé dans l'article, sans justification aucune : l'ensemble des services pourraient supporter une charge de 20 000 appels par jour. Mais d'où sort ce chiffre ? Que représente-t-il ? Intriguée, la Cigogne a un peu farfouillé pour vous. Plus précisément, elle est allée rechercher les chiffres des dernières campagnes déclarative (2017) et d'avis (2016), communiqués par notre direction locale lors du CTL du 4 octobre 2017. A donc été communiqué : 49 117 appels aboutis (oui, car notre direction estime que le nombre d'appels global n'est pas intéressant) pour la dernière campagne IR allant approximativement du 20 avril au 6 juin, soit 30 jours ouvrés (sans compter les jours fériés pour simplifier), soit 1 637 appels par jour pour le seul département du Bas-Rhin pour la campagne déclarative. Concernant la campagne d'avis : 120 844 appels aboutis. Sans précision des dates exactes, la Cigogne estimera qu'il s'agit d'une période allant de début août à fin octobre, soit 64 jours ouvrés, pour un nombre moyen d'appels quotidiens de 1 888.

Alors, si le seul Bas-Rhin supporte autant d'appels, il est très difficile de croire que l'ensemble de la France sera limité à 20 000. L'hypocrisie de la DG est double : refus de donner les moyens aux agents de faire leur travail et communication mensongère pour décrédibiliser leur travail et sous-estimer leur charge de travail.

Arrêtons cette stupide destruction du service public. Au contraire, donnons à nos agents les moyens de faire leur travail : ils y sont bien plus compétents.

« HALTE !!! Que personne ne sorte. »

Non, ce n'est pas le cri lancé par un bœuf-carotte de l'IGF lors d'une descente dans un service de la DGFIP.

C'est celui lancé par le meilleur d'entre-nous lorsqu'il s'est rendu compte que sa précieuse carte professionnelle avait subitement quitté son portefeuille.

Alerte rouge lancée dans tous les services du département et auprès des directions départementales du Grand Est géographiquement les plus proches (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Haut-Rhin et Vosges).

La Cigogne se demande quand même à quelle occasion un DRFiP connu de tous les agents, de toutes les instances partenaires, toujours accompagné de son staff a besoin de présenter sa carte professionnelle.

Sauf à avoir un sosie dans le département, à qui pourrait bien bénéficier cette carte ?

Ou bien est-ce le coût exorbitant lié à la refection de la carte qui affole notre directeur ?

À moins qu'elle ne puisse servir à obtenir des tarifs réduits chez Lulu la Nantaise ou à la piscine ?



Mandatons, Mandatez : failles de sécurité

Les agents de SIE connaissent bien cette affaire. Avec la mise en place du dispositif EFI (Échange de Formulaires Informatisé), les contribuables créent un espace pour leur entreprise sur impots.gouv et doivent y faire leurs déclarations. Pour cela, ils envoient un mandat au SIE de référence, mandat qui fait apparaître la personne ayant cette habilitation, mais également le gérant de la société.

Le souci ? Eh bien, les mandats doivent être validés vite. Le cachet de l'entreprise est la plupart du temps absent, les comptables signent

souvent eux-même le mandat les autorisant à obtenir un mandat. Mais les agents doivent aller vite. Alors on n'a pas le temps de regarder de trop près. S'ils ont vraiment un doute, ils peuvent vérifier le nom du gérant qui a signé le mandat (pour peu qu'il s'agisse de sa signature...).

Le souci bis ? Il y en a deux, en fait : premièrement, les logiciels pour vérifier qui est le gérant ne sont le plus souvent pas à jour (que ce soit TSE ou Intuiz) et les SIE ne reçoivent plus les M0 de création d'entreprise, où ledit

gérant était précisé en noir sur blanc. Deuxièmement, quand cette information est disponible, le nom peut être trouvé sur Internet par une recherche de moins de cinq minutes. Du coup... eh bien, les mandats sont validés même si on ne sait pas trop qui les a signés. Et une fois l'espace ouvert, il est possible de faire les déclarations, certes, mais également de demander des remboursements divers et variés, en précisant le RIB sur lequel on veut ledit remboursement. Or, les RIB descendent

automatiquement dans MEDOC, où se font les remboursements, et ne sont pas systématiquement vérifiés (une histoire de quantité de travail et de manque d'agents dans les services...).

Conclusion : une porte ouverte à la fraude sans qu'on ne sache vraiment s'il s'agit d'un manque de connaissance du fonctionnement des services par les grandes pontes ou d'une volonté délibérée.

Suppression de l'ISF : Pénicaud fait dans l'humanitaire

Mme la Ministre, l'une des 12 millionnaires de notre gouvernement et redevable de l'ISF à titre personnel, a récemment fait part de ce qu'elle pourrait faire avec l'argent économisé par la suppression de cet impôt. A savoir, « investir dans un fonds qui soutient l'économie sociale et solidaire » et « faire du mécénat avec de jeunes artistes engagés sur le plan social ». Que de bonté ! Mais qu'en sera-t-il de ses congénères ? Par exemple, une députée la République en Marche (LReM) anciennement chef d'entreprise a décidé d'investir chez Lidl : en effet, désormais elle devra soi-disant y acheter ses pâtes. Bienvenue dans la Fonction Publique !

Pour rappel, l'ISF sera remplacé par un Impôt sur la Fortune Immobilière, ce qui devrait

entraîner un manque à gagner de 3,2 milliards d'euros. Qui dit imposition de la seule fortune immobilière dit abandon de la taxation de la fortune mobilière (actions, obligations...) ce qui est une entrave de moins pour l'épargne et la spéculation des hauts revenus.

Cela prouve une fois de plus que nous sommes face à une campagne massive de réhabilitation de la figure du riche dans la société. Après les premiers de cordée, la théorie du ruissellement a encore de beaux jours devant elle. A force de marteler de telles idées dans les médias, cette vision a de grandes chances de s'imposer dans l'opinion publique dans les années à venir.

Serait-ce le retour de la servitude volontaire ?

Des abattements de Taxe d'Habitation (TH) en trompe l'œil

Il est fait grand bruit autour d'une des propositions du candidat devenu président : l'exonération de TH pour 80 % des ménages. Certains annoncent même à terme sa suppression pure et simple. Dans un contexte où il est de bon ton de proclamer son refus de payer des impôts, cela peut paraître « aller dans le sens du vent » actuel.

Il convient tout d'abord de rappeler que la CGT, depuis de très nombreuses années, revendique une réforme de la TH. Les valeurs locatives (VL) servant de base à la fixation de la TH et de la

taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ont été fixées avec des données de 1970. Les valeurs locatives des nouvelles constructions qui sont réactualisées, font référence à cette première révision.

La révision annoncée en 1990 n'a pas vu le jour du fait des moyens insuffisants dont disposaient les services fiscaux. Une révision devait intervenir à partir de 2015, elle a été reportée après les échéances électorales de 2017.

Est-il anormal de payer des impôts locaux afin d'assurer de bons services publics locaux ? La

TH est-elle un impôt imbécile comme le prétend Monsieur CASTANER le délégué général de la République en Marche ?

En tout cas, la décision d'exonérer de TH environ 80 % de nos concitoyens d'ici 2020 a clairement des conséquences pour les budgets des collectivités territoriales : une perte annuelle de 10 milliards d'euros. Mais cela ne règlera pas la question de la VL et des différences d'imposition d'une collectivité à l'autre puisque la TFPB et la TH subsistent toujours.

Pour la CGT, il est grand temps de revoir le mode d'élaboration de la VL. Et cela nécessite de nous donner les moyens nécessaires afin que nous, agents des Finances Publiques, puissions mener à bien cette révision et ce, dans des conditions satisfaisantes.

Fini les permis de séjour pour les A de la GCP dans le 67

Le reclassement récent de toutes les C4 du Bas-Rhin en C3 a entraîné une situation inédite. Pour la mission/structure Gestion des comptes Publics, certaines RAN ne sont plus du tout accessibles aux cadres A.

Et pour cause : il n'y a plus du tout de poste d'inspecteur sur ces RAN.

Une sur le département, on pourrait encore comprendre, mais là c'est 3 sur 8 : quasiment la moitié du département !!!

Et, en y regardant de plus près, sur 3 des 5 éligibles, une seule implantation peut être pourvue.

On est bien loin des + de 40 possibilités d'autrefois.

La Cigogne souhaite bien du courage aux heureux admissibles de B et A et aux collègues inspecteurs désirant rejoindre le Bas-Rhin pour la rédaction de leur demande de mutation.

Triste Bilan Volontairement Simplifié (TBVS)

Élaboré en partenariat avec l'institut de recherches économiques et sociales (IRES), le Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) se compose d'indicateurs permettant d'évaluer les conditions de vie au travail dans un service ou un département. Son objectif initial était de fournir aux responsables, agents et représentants du personnel, un constat objectif pour identifier des situations à risque et suivre leur évolution. Il permettait aux responsables locaux de prendre les mesures appropriées.

Mais depuis mai 2017, la DGFIP a décidé d'apporter des modifications substantielles au dispositif initial. Prenant prétexte d'une trop grande complexité de traitement des indicateurs du TBVS, du fait de leur nombre (20), ces derniers ont été réduits de moitié et ramenés à 10. Cette réduction aboutit à 6 indicateurs « socles » et 4 indicateurs optionnels. La base de données qui constituera le nouveau TBVS doit être opérationnelle au 01/01/2018.

A noter que la DGFIP, prétextant des obstacles techniques, a justifié cette évolution régressive, en prétendant ne pas être en capacité de créer et de déployer une application pour traiter efficacement l'ensemble des indicateurs actuels. Ainsi nous serions donc incapables à la DGFIP

de traiter et analyser 20 critères. Il y a de quoi faire sourire nos collègues de l'infocentre.

Ce qui est en jeu, au travers de cette évolution, c'est en fait de se détourner de l'objectif affiché lors la création du TBVS, lequel devait nous aider à améliorer les conditions de travail des agents de la DGFIP, au profit désormais d'une gestion managériale. En effet, la fiche n° 9 du groupe de travail indique que le but du TBVS est de « faire des conditions de vie au travail un critère de la performance ».

L'objectif avoué est donc d'accompagner la réduction des effectifs et de la dépense publique à la DGFIP. Désormais, le gouvernement va disposer, avec le TBVS, au sein de la DGFIP d'un outil opérationnel pour son objectif d'abandon et de transfert au privé de certaines missions de la gestion publique et fiscale.

(reprise partielle d'un article de nos camarades de la DNEF, décembre 2017)

Hélios et Hermès

Non, nous n'allons pas parler de la marque de luxe, mais du Dieu des messagers qui a parfois bien du mal à s'entendre avec Hélios Dieu de la gestion publique locale. Avez-vous déjà édité un avis de remboursement depuis Hélios ? Magnifique document dont la mise en page empêche tout envoi postal aisé : adresse de l'expéditeur juste au-dessus de l'adresse du destinataire, ce qui oblige à rayer à la main celui-ci pour éviter que les lecteurs optiques de la Poste ne fasse faire une boucle case départ – case arrivée sans passer par l'usager à ce courrier, adresse au tiers de la feuille ce qui empêche d'utiliser des enveloppes au format DL à fenêtre (celles où on plie le courrier en trois) sauf à faire de l'origami pour voir l'adresse. Donc on utilise une enveloppe C5 (celle où l'on plie le courrier en deux), mais sans plier en deux au milieu, sinon l'adresse n'est pas lisible. Las, il ne faut pas non plus oublier de rayer les

mentions inutiles, comme celle du remboursement en numéraire, ce dernier étant classé espèce menacée dans les trésoreries. Mais voilà que deux semaines après l'envoi de ces avis, arrivent à la trésorerie des copies de ces avis imprimées par un quelconque centre d'impression (probablement une mesure d'économie, les aller-retours de liasses de papier ne coûtant absolument rien !!!). Ces documents sont présentés dans une mise en page différente de celle d'Hélios (mais toujours avec les mêmes mentions à rayer) qui, si elle n'est pas utilisable avec les enveloppes DL (l'adresse est trop à gauche pour la fenêtre), rentre bien dans l'enveloppe C5. Mais il faut toujours rayer l'adresse de l'expéditeur ... Bref, l'administration ferait mieux de revoir la mise en page de ses courriers standardisés avant de lancer des services tels CLIC'ESI.



Agora, c'est bientôt fini

Après des années de bon et loyaux services, l'application Agora va être supprimée au profit de SIRHIUS. Pour ce qui est de la gestion des congés, SIRHIUS sera mis en application dès début mai 2018, puis en janvier 2019 pour toute la gestion des ressources humaines.

Mais ce changement d'application n'est que la partie émergée de l'iceberg.

En effet, c'est toute l'organisation de la gestion des ressources humaines qui sera modifiée. De nouveaux services de gestion des ressources humaines vont être créés au 1er janvier 2019. Ils seront au nombre de 10 pour toute la France et seront chargés de toute la gestion de la paye des agents des Finances Publiques. Ils ne seront pas joignables par les agents, qui devront s'adresser aux SIA (service d'information aux agents) également créés pour l'occasion, et qui auront une compétence nationale.

Cette réforme organisationnelle n'est pas sans rappeler la création des Parcours d'Assistance Rénovés (PAR) qui gèrent l'assistance informatique. Ces services ne sont pas joignables facilement : peuvent être contactés uniquement par formuel.

Leur inconvénient commun est d'éloigner la structure du bénéficiaire.

Sur le même modèle, pour une question sur votre paye, vous devrez contacter les SIA par

téléphone ou formuel. Ces services ne pourront toutefois répondre qu'aux questions d'ordre général. Pour toute question plus pointue ou personnalisée le SIA se renseignera auprès de vos services RH habituels ou des CSRH. Plus d'intermédiaires, plus de délais, moins de lisibilité. De plus, du fait de l'éloignement physique et intellectuel, ces services ne seront vraisemblablement pas aussi réceptifs ni réactifs que nos services actuels. La CGT dénonce d'ores et déjà l'usine à gaz.

Pour alimenter ces nouveaux services, les services RH des directions vont subir des prélèvements d'emplois conséquents. Le risque est la dévitalisation des pôles RH au sein des directions, entraînant une perte de technicité et de connaissance les rendant obsolètes.

Un pas de plus vers l'unique objectif des réformes actuelles : les réductions de personnel.

Vous pouvez nous suivre !

La CGT Finances Publiques dispose d'une page Facebook. Vous pourrez y trouver des actualités de l'ensemble de la France. Pour s'y rendre, c'est sur Facebook @cgt.finpup

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :

Grade : Indice :

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant ou au secrétaire :

Gilles STREICHER au CFP de Strasbourg, 35 Avenue des Vosges, 67000 Strasbourg
Tél : 03.88.52.48.54